

Arrêté n° 2021-137 du 07 juillet 2021

Portant désignation des représentants du Conseil régional d'Île-de-France au Conseil d'administration de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU le Décret n°2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont désignées pour représenter le Conseil régional d'Île-de-France au Conseil d'administration de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) :

En qualité de titulaire :

- **Madame Valérie PECRESSE**, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

En qualité de suppléante :

- **Madame Yasmine CAMARA**, Déléguée spéciale aux Jeux Olympiques et Paralympiques

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE